



Repérer la situation de votre association ?

A

Je suis une association rattachée à une association adhérente à France Assos Santé au niveau national.

→ **Adhésion régionale Gratuite !**

Vous n'avez pas de cotisation à régler, juste à nous renvoyer le bulletin d'adhésion rempli et signé par le représentant légal de l'association. Cette adhésion implique un engagement à respecter notre charte de valeurs

B

Je suis une association agréée en santé au niveau régional et j'étais adhérente à France Assos Santé Grand Est en 2025.

→ **Adhésion régionale à 35 euros !**

Vous devez nous renvoyer le bulletin d'adhésion rempli et signé par le représentant légal de l'association et vous acquitter d'une cotisation de 35 euros pour l'année civile. Cette adhésion implique un engagement à respecter notre charte de valeurs

*Par virement bancaire. Merci d'indiquer dans le libellé le nom de votre association.
Un reçu vous sera envoyé par mail à réception de votre cotisation.*



Identifier des référents au sein de votre association

Pour renforcer la structuration de notre réseau et élargir notre capacité d'action en matière de démocratie en santé, nous vous invitons à désigner, avec leur accord, deux référents :

Référent Associatif

Le Référent Associatif est la personne ressource au sein de l'association qui est en lien avec France Assos Santé. Il est identifié dans votre association en tant que tel et il fait l'interface entre France Assos Santé Grand Est et votre association.

Référent des "Représentants des Usagers"

Le Référent "Représentants des Usagers", lorsqu'il existe au sein de l'association, est la personne qui encadre les RU de l'association. Il est identifié dans votre association en tant que tel et il fait l'interface entre les Représentants des Usagers (RU) de votre association et France Assos Santé Grand Est.



Envoyer le dossier d'adhésion avant le 16 mars 2026

✉ grand-est@france-assos-sante.org



France Assos Santé Grand Est
1, rue du Vivarais
54500 Vandoeuvre les Nancy

BULLETIN D'ADHESION 2026

Je soussigné.e, Madame/Monsieur

Président.e / Délégué.e (rayez la mention inutile) de l'association

souhaite adhérer au nom de l'association, à France Assos Santé Grand Est pour l'année 2026.

Mon association correspond au cas de figure suivant :

Je suis une association qui fait partie d'une association adhérente à France Assos Santé National (adhésion gratuite pour l'année)

Je suis une association agréée en santé au niveau régional et j'étais adhérente à France Assos Santé Grand Est en 2025 (adhésion de 35 Euros pour l'année)

Informations régionales ou départementales sur l'association adhérente

Nom de l'association :

Adresse en région de l'association :

.....

.....

Téléphone du/de la président.e/délégué.e de l'association :

Courriel du/de la président.e /délégué.e de l'association :

Référent associatif pour France Assos Santé Grand Est

Nom prénom du/de la référent.e :

Téléphone du/de la référent.e :

Courriel du/de la référent.e :

Référent des "Représentants des Usagers"

Nom prénom du/de la référent.e RU :

Téléphone du/de la référent.e :

Courriel du/de la référent.e:

Le

à

Signature du/de la
Président.e/Délégué.e :

CHARTE DES VALEURS DE L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES D'USAGERS DU SYSTEME DE SANTE

Approuvée par l'assemblée générale le 30 juin 2020

ARTICLE 1 *Démocratie & Solidarité*

L'UNAASS et ses associations membres participent à l'élaboration des décisions et politiques de santé afin de faire évoluer le système de santé vers plus de qualité, de sécurité, d'équité et de solidarité. Elles soutiennent, défendent et développent les droits collectifs et individuels de tous les usagers du système de santé et, ainsi, renforcent la dynamique associative.

Par son adhésion, chaque association s'engage à être disponible pour s'impliquer dans la vie de l'Union et contribuer à ses travaux. Dans le cadre de leurs missions de représentation de l'UNAASS, les associations et toutes les personnes mandatées au nom de l'Union s'engagent à porter la parole collective, à rendre compte de leurs actions, à respecter ses valeurs, à les défendre et à les promouvoir.

Les associations membres de l'Union s'entraident et s'accompagnent, notamment en favorisant la mutualisation.

ARTICLE 2 *Indépendance*

L'indépendance suppose la transparence. Aussi, afin que l'Union ne devienne pas le porte-voix d'autres intérêts que ceux des usagers, et que chacun puisse veiller à l'autonomie d'action et de décision des associations membres, ces dernières renseignent des déclarations d'indépendance, et leurs élus au sein de l'Union des déclarations d'intérêts, qui sont rendues publiques.

De plus, l'adhésion à l'UNAASS est incompatible avec :

- La défense d'intérêts professionnels, syndicaux, industriels, confessionnels ou de partis politiques ;
- Des positions contraires à la défense des usagers ou avec des risques avérés de conflits avec des intérêts professionnels ou industriels ;
- L'existence d'organes de gouvernance composés majoritairement de professionnels de santé ou du secteur médico-social en exercice.

L'Union est elle-même tenue par ces mêmes principes.

ARTICLE 3 *Loyauté*

Les associations membres de l'Union, et les personnes physiques qui les représentent s'engagent à se respecter et s'informer mutuellement. Elles s'engagent également à partager leurs démarches politiques sur les sujets liés aux missions et orientations de l'Union. Elles s'interdisent de dénigrer publiquement l'Union, ses membres et les personnes physiques qui les représentent, et s'engagent à être bienveillantes les unes à l'égard des autres. La bienveillance s'impose aussi vis-à-vis des salariés de l'Union, qui ont la même obligation de bienveillance à l'égard des représentants des associations.